Jonnal officiel de l'Elist, de Conseil Général de la Nouvelle-Oricani, de la Première et de la Troisième Francipalité. Imprime par J. Bason.

> NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 8 OCTOBRE 1856.

## POUR PRESIDENT M. VAN BUREN. POUR VICE PRESIDENT:

Rd. M. Johnson. "Je préfère que non seulement vous, mais 
is population entière des Entine-Unis compresent que, si te désir de controlle de la supreme magistratui entit satisfait, je devrais, dans l'exercice

se fonctione de Président, me montrer tommrs l'infexible et constant adversiré de
entes les mesures du Congrès qui tendraient
i abelir l'esclavage dans le district de Cotabia, contrairement aux vœus des Etats
ins lesqueis l'esclavage existe, et je premtous la résolution que rieu ne pourra ébranler
le m'opposer à la moindre interférence à ce
aget.—Martin Van Buren.

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU
VICE-PRESIDENT DES E.U.

1. B. PLAUCHÉ.

1. B. PLAUCHÉ.

1. B. PLAUCHÉ.

1. B. PLAUCHÉ.

1. DISTRICT.

1. T. LANDRY.

1. LANDRY.

1.

Nous sommes autorisés à annoncer par un grand embre de votans que Mr. FRANCOIS CORRE-EOLLES est candidat pour représenter au conseil le 4ms. District de la première Municipalité, en remplaement de Mr. A. Piror démissionnaire.

Pour ne pas trop souvent tember dans les répétitions reducteur de l'Abeille, C. B., annonce une fois pour toutes, qu'il est le soul responsable pour tous les arrecles éditoriaux qui paraissent dans la partie francuse de co journal. A l'avenir il se dispensera d

Essai sur les Améliorations dans la fabriie de Sucre à la Louisiane,-Tel est le tître un petit ouvrage écrit sous la forme d'un pamphlet pur Mr. Thomas Judd, et qui nous a été adressé de Boston par l'auteur. L'ouvrage roule sur plusieurs oints importants de notre système de roulsison, sainit: 10. la clarification: 20. la lessive: 30. la concendu sirop; 40 la cristallisation dans les raffrai oirs; 50. et enfin, l'enfermage. Le temps nous a nó pour pouvoir en donner une analyse correcte; mans d'après ce que nous en avons lu l'auteur nous a paru posséder des connaissances assez étendues dans la labrication du Sucre. A l'appui de cette remarque, nous citerons les noms de nos concitoyens, MM. Edward Rawle, L. Millaudon, Forstall, Samuel Thompson, Eady Stinson, S. Henderson et Nathaniel Goodite, qui figurent au bas d'un certificat dont voici la substance. "Nous, les soussignés, avons été long-tems en connexion avec M. Thomas Judd, et d'après ems en connexion avec m. 1 nomes sucu, es a apres e que nous savons de lui, comme raffineur, nous n'a-rons aucun doute quantà son habilité, et sommes perseudés qu'il peut donner des informations très utiles sur l'art de fabriquer le sucre. Nous avons lu son ma-nuscrit et en croyons la substance correcte: Nous ajouterons même que nous considérons l'ouvrage comme important pour la plupart des habitans de la côte. C'est d'après ces motifs que nous recomman-derons l'ouvrage à tous ceux qui s'intéressent à la manufacture du sucre, persuadés que nous sommes, qu'il contient de bonnes instructions pratiques sur la chrification, l'emploi des alkalis et l'économie de la fabrique. (Suivent les signatures.)

Dans un de nos prochains numéros nous tâcherons de développer les principaux mérites du pamphlet en

C'est avec la plus vivo satisfaction que nous offrons à nos lecteurs l'extrait suivant d'une lettre adressée à une maison de commerce de cette ville en réponse à une circulaire expédiée par elle dans le courant de nu dernier, annoncant aux manufactures européen-York, de marchandises sèches américaines ou imporstablir des agences à la Nouvelle-Orléans comme eles l'ont fait à l'égard de Now-York, et à faire des consignations à celles de nos maisons de commerce qui travaillent dans la branche des importations. La atre en question vient d'un établissement de filature de Nottingham, Angleterre, plus considérablement engagé dans la manufacture du coton, du chanvre & c qu'aucune autre fabrique européenne.

## Nottinghan, le 18 août 1836. sieurs & Compegnie } de la Nouvelle-Orléans. Messieure, usa avons reçu avec plaisir votre circulaire du 26 dernier, nay laquelle water pour faiter part. As le

## ressant directement à Vos dévoués serviteurs,

LA ROULAISON. Nous avons reçu plusieurs lettres de nos amis de la campagne, qui nous informent que la roulaison prochano commencera, généralement, vers le 20 du courant. Les récoltes nous sont représentées comme étant des plus belles, et les habitans entretiennent l'espois que la qualité de sucre sera supérieure. Sur plusiours riches plantations, le nouvel appareil

à cuire le aucre, de notre concitoyen M. Felix Garcia a été installé et fonctionnera à l'ouverture de la campagne. Nous avons reçu une invitation de l'inventeur pour assister à la première expérience, qui sera bien tôt faite sur l'habitation de M. Lucien Labranche. Nous l'avons acceptee cordialement, et nous nous fe rons un plaisir et un devoir de donner une analyse complète de la machine et des avantages que, selon none, elle doit offrir au planteur qui en fein unière.

complète de la machine et des avantages que, selon nous, elle doit offrir au planteur qui en feis usage.

Nos lecteurs so rappelleront sans doute que déjà nous avons eu l'occasion de parler de cet appareil comme d'une invention très ingénieuse et dont les résultats doivent étre des lus favorables au système de roulaison. Les principanx mérites de l'invenien consistent à économiser considérablement le combustible, à accaller l'évaporation du vin de canne, et par conséquent la transformation du liquide en sucre ; enfin, à dimigner le chilire des travailleurs employés d'ordinaire, jusqu'à ce jour sur les équipages. D'après le nouveau système, il paraîtrait évident qu'un seul jeu de chaudières pourra fabriquer, terme moyen, 15 boucaudes de sucre par vingt-quatre heures ; de sorte qu'une récolte de trois cents boucauts pourra être facilement exploitée, avec un nembre suffisant de bras, dans l'espace de 20 jours.

Le procédé dont se sert M. Garcia pour amener ce résultat si important consète principalement à adapter à son appareil une souffierie dont le jeu incessant insinue dans les fourneaux une quantité considérable d'air aumosphérique. La décomposition de cet air four-

résultat si important consiste principalement à adapter à son appareil une soufflerie dont le jeu incessant insinue dans les fourneaux une quantité considérable. It is atmosphérique. La décompositien de cet air fournit deux élémens: le premier, (le gaz hydrogène) qui met deux élémens: le premier, (le gaz hydrogène) qui mide à la combustion. L'azote s'échappe paz la chuminée subspiée à l'intérieur du fourneau.

LA GOELETTE TERRIBLE.

Ellie s'est donc à la fin apprivoisée cette goëlette. Terrible ou cette terrible goëlette, dont le nom seul était une sorte d'épouvantail pour tous les bâtimens marchands qui font les trajets de la Nouvelle Orléans et d'i Meaque, surtout, ceux qui naviguent sous le pavillon meateurs. Une bonne seisse arrêt l'a rendue douce comme un agnicau, et d'Adamactor qu'elle était du goile du Meaique e' e a été centrainte à amener bus son pavillon et à se constituer, de force, bien entendu l, a très homble et très obéssante servante de la tendu l, a très homble et très obéssante servante de la tendu l, a très homble et très obéssante servante de la tendu l, a très homble et très obéssante servante de la tendu l, a très homble et très obéssante servante de la tendu l, a très homble et très obéssante servante de la tendu l, a très homble et très obéssante servante de la tendu l, a très homble et très obéssante servante de la tendu l, a très de la trajet dont le jeu incessant de leur fournir tous les papiers nécesseurs te aussi requie de fournir auxidits assesseurs tous les renssignemens en leur pouvoir et que le trésorier est aussi requie de fournir auxidits assesseurs te sa sessi leur emploi.

Résolu que le Recorder est prié et le trésorier est aussi requie de fournir auxidits assesseurs te sa les respirates que le trésorier est aussi requie de leur fournir tous les papiers nécesseurs des leur fournir tous les papiers néces ensus in sus le leur fournir tous les papiers nécesseurs des leur fournir tous les papiers néces aussi requie de leur fournir tous les papiers néces aussi requie de leur four

bas son pavillon et à se constituer, de force, bien entendul, a très hamble et très obéssante servante de la cour de district des Etats-Unis de la Nouvelle Orienne.

Mais, moss demandera-t-on, quels sont donc les grandestante qui ont si brusquement précipité ce nouveau l'inséton du char du solesidans la région des santiurs certou la mort !—Une misère quelques poities pectra l'invectue du nour !—Une misère quelques poities pectra l'invectue de la suiton des Antilles ou commente Dailus et les officiers de la station des Antilles ons cru devoir sévir, comme attentatoires à la foit par et au gouvernement mexicain et à l'inviel blité manerce des nanons neutres.

Thous expiquer d'une manière plus cathégone, mous aborderons directement to latt.

Nos accteurs se rappellèront que la gosiette Terri-

os accteurs se rappelleront que la gosiette Terrie e daern èrement arrêtée vers les hauteurs des es a de Mississipi, par un navire de notre marine Sur mötidine Mr. Féraud, et après dispensation ces règles, contre en cut in conduscit à Pensacole pour y être jucontrement aux cfirrges portées contre elle. Le production de la contre d

de le Cour de Distrectdes Ethie Unie, est an jugement de ladite cour. Voirt quellos seraient les principales charges per les contre la Terrible :

10. Cente golfette fit armée en ce port dans le but

d'alter guerroyer contre un gouvernement avec le-quel les Etats-Unie sent en pelle.

20. L'officier commandeut de ladite goulette, le lieu-tenant Randolph, aurait muitigeté l'intention de comettre un acte de piraterie pur un battment Barde, le

mettre un acte de piraterie sur un hâtithent Sarde, le Pelicano Mensaine.

So Cotte gentate aurait dut raite de la Noilealle Oriena, saus en espir pratificilisment obteque l'autoritétion du collectair de la Desaite dudit port.

Tent en admentant la subjece et le légalité d'une autoritétie des chargementées controls Terrible, nous conjons devoir no faire sucun communtaire à ce sujet : l'affaire étant maintenait devant que tribunaux, et remise à des inomanes suit représentent la metton et qui ont juré de maintenir l'appaieur, la dignité et l'intégraté dagouvernement un oriente.

Le batan melavameur. Champton. Le bateamberapour Champion.

Ce superbe paquebot, à basse pression, a fait son ernier veyage, jeudi demier, de mette ville au Bayou Sara, en onze hourse si deiniri de tente ville as Bayou Sara, en onze hourse si deiniri de tempe, ar après s'ètre arrèté à tous les lleus intermédiaire. Un bâtiment de l'espèce du Champion, dont la merche supérieure et la solidité sont si Bion recommes et qui a le mérite d'être commandé par un dépitaine renommé pour caon urbanisé, es mandres donces et piles enfiat pour ceon urpante, es meneres douces el piles effett grande expérience dans la nevigation à la vapeur, est sans contredit une de sea ambilioratives importantes qui ne peuvent tourner qu'à l'avantage du public a<sup>st</sup> général et surtout de l'habitant de la côte, qui, par la nature de sea affaires, à cette saison de l'année es plus que tout autré obligé à faire des voyages de la campagne à la Nouvelle-Orléans et vice versà. Persuadé des commodités et de la sécurité que l'ou-ren-contre à bord du Champion, nous nous faisons nu plaisir et un devoir de recommander ce bateau au pa-

ronage de nos concitoyens. Conseil de la 3me. Municipalité. Scance de Mercredi, 5 octobre 1836.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajour-

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent; Mesers. Duvigneaud, Ferraud, Lessey, Lara et Percy. Absent, M. Marignys-M. Kilshaw est absent par cause de maladie.

Le teure de la séance extraordivaire du 28 esptembre dernier est faire et approuvé, la dernière séance n'ayant pus eu lieu faute de quorum.

Le secrétaire donne connaisance d'une lettre et d'un plan de Mesers. J. H. Shepherd et J. F. Miller, offrant fau conseil de faire rayar leur premier moulin (to plus ancien) et d'établir que certaine quantité de magasins en briquea conformément an plan annexé à la lettre/sur la façade de la rue Piété, aussiblt que le marché Washington projetté serait bâit : de paver à leurs frais la partie du clamin public qui fait face à leur propriété, et que la preportion du coèt du dit pavage qui leur serait dus et remboursable par la manicipalité ne leur serait pavé par elle, que lorsque les deux moulius restant plus bas seraient démolis et endevés; mais à cette condition; que les susdita deux derniers moulius devront rester tels qu'ils sont établis pendant un certain nombre d'années qui serait éderminé plus tard : ou, dans le cas où le conseil ne jugerait pas à propos d'accep et la proposition et les conditions faites plus haut, Mesers. Shepherd et Miler, offrent dans la même lettre de vendre leur propriété à la municipalité.

offrent dans a meme tettre de venagt test plan de la municipalité.
Sur motion, la lettre et le plan de Messre. Shepherd et Miller sont renvoyés au comité des améliorations.
Le secrétaire donne lectre d'une lettre de Nelson Fouché, offrant de vendre à la municipalité une proprié tée située à l'encoignure des rues Moreau et Mande-

tée située à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville.

Sur motion, renvoyée à un comité spécial composé de Messrs. Percy, Kilshaw et Duvigneaud, nommés pour pour voir à an local pour la 3me. municipalité.

Le compte des recettes et dépenses du trésorier du 28 septembre au 5 octobre courant est présenté au consail et balance par 931 piastres 21 ets. en caisse Le secrétaire présente au conseil le liste des secours accordés aux infortunés, montant à la somme de 250 piastres pour le mois qui vient de s'écouler.

Le conseil prend connaissance d'un compte de l'Abeille, montant à cinq piastres pour annonces extra.—Renvoyé au connité de finances.

Le Recorder fait l'appel des comités.

M. Ferraud, du comité de finances, présente la résolution suivante qui, après la dispensation des règles

m. rerraut, du comine de finances, presente la re-solution survante qui, après la dispensation des règles obtenue a sie adoptée. Résolu que le tubleau présenté par le collecteur des taxes, sur les cabàrets, auberges &c. est approuvé. Que le maire est autorisé à remettre au collecteur un mandat sur le trésorier de la 3me. municipalité pour-le montant des droits qui lui sont dus sur la dite col-lecte.

mandat sur le trésorier de la 3me. municipalité pourle montant des droits qui lui sont dus sur la dite collecte.

Sur motion de M. Ferraud, le comité chargé de 
s'untendro avec la Banque du Commerce pour fournir 
de l'eau jusqu'à la rue l'été est et demeure déchargé.

La résolution DURE DU JOUR.

La résolution suivante présentée par M. Percy à la 
séauce extraordinaire du 26 sept, passé et mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance est adoptée après 
avoir été amendée par M. Ferraud.

Attendu qu'il n'existe aucune clause pénale contre 
les infractions à l'ordonance concernant la division 
du port endaie du ler. Juin 1836.

Résolu qu'une amende de 25 piastres sera recouvrable de toutes personne ou personnes qui attériront 
des embarcations dans les fishtes qui ne leur seraient 
pas désignées, eu qui seraient contraires à la présente 
division du port.

Résolu que le wharfinger est chargé de l'exécution 
de la présente résolution et autorisé à poursuivre devant tout tribunal le délinquant ou les délinquants ; 
pourvu que cela n'empêche pas le capitaine de port 
d'accord avec les wharfinger de faire aborder quand 
ils le jugeront convenable dans tel endroit du port que 
ce sont d'autres embarcations que celles désignées par 
l'ordonnance sur le port.

Une résolution présentée par M. Percy, relative à

l'ordonance sur le port.
Une résolution présentée par M. Percy, relative à certains droits à accorder aux citoyens de se servire certains groits a accorder aux citoyens de se servire transmisservires de le servire d'armes à feu pour détruire les chiens dans les limites do cette municipalité, mise à l'ordre du jour pour cette pour votre marché, nous vous serons obligés de le municipalité, mise à l'ordre du jour pour cette pour votre marché, nous vous serons obligés de le municipalité, mise à l'ordre du jour pour cette de pour votre marché, nous vous serons obligés de la midjuer les qu'hités dont vous avez besoin, soit la voire de Mrs. R. & J. Curell ou bien en vous les président de la Compagnie du Rail Road Washing ton, ainsi que d'une résolution y incluse, autorisant le marché de la Compagnie du Rail Road Washing ton, ainsi que d'une résolution y incluse, autorisant le marché de la Compagnie du Rail Road Washing ton, ainsi que d'une résolution y incluse, autorisant le marché de la Compagnie du Rail Road Washing ton, ainsi que d'une résolution y incluse, autorisant le marché de la Compagnie du Rail Road Washing ton, ainsi que d'une résolution y incluse, autorisant le marché de la Compagnie de se servire d'armes à l'ordre du jour pour cette de la compagnie de la compagnie de se servire d'armes à l'ordre du jour pour cette de la compagnie de se servire d'armes à l'ordre du jour pour cette de la compagnie de se servire d'armes à l'ordre du jour pour cette de la compagnie de la compa do cette inunicipalité, mise à l'ordre du jour pour cette séance, a été rejetté.
Lecture est faite d'une lettre adressée au Conseil par le président de la Compagnie du Rail Road Washington, ainsi que d'une résolution y incluse, autorisant le président de la compagnie à s'entendre avec le Conseil de la Jone Municipalité, sur la quantifé de la grant et

de la 3me Municipalité sur la quantité de largeur et de localité du terrain que doit prendre la compagnie le long de la rue et de la Promenade des Bons Enfans pour établir le rail road projetté et autres objets, &c. Sur motion, ces documens sont ronvoyés à un comité spécial, composé do Mrs. Féraud, Duvigneaud et Lesseps.

Sur motion de M. Féraudiet après dispensation des rèvles:

Sur motion de M. Feraudjet apres dispensation des règles:
Résolu, que le capital de \$1200, dû pour prix du lot No. 27, ayant soixante (60) pieds de face sur la rue de l'Esplanade, et cent pieds (10) de priondeur, vendu par la Corporation de la Nouvelle Oriéane, est et demeure divisé de manière que sur ce capital la somme de \$700 est à la charge de M. Pollock, propriétaire d'une portion du dit lot ayant 35 pieds de face, et que collè de \$500 est à la charge de M. Randal Currell, propriétaire de l'autre portion ayant vingt cinq (35) propriétaire de l'autre portion ayant vingt einq (\$5) pieds de face.

Et que jusqu'au paiement des dits capitaux, le trésorier est autorisé à exiger et recevoir de M.C. Pol-

sorier est autorisé à exiger et recevoir de M. C. Pol-lock, la rente annuelle de quarante deux (\$42) et de M. R. Currell celle de trente piastres (\$30) étant l'in-

\$25,000---Sur möticielle Mr. Féraud, et après dispensation des

Saf mestion de Mr. Duvignenud, et après dispensatich des rèples.
Atésolis. One le maire est autorisé à faire, publisé
conformémient à la Sdessection d'une accè de le Légistaure, appaigné le 8 Avril 1832, pour règler l'oureptant, ig nistribution et l'embilioration des race d'
pietres publiques dans la ville de la Nouvelle Oriéans,
les fathourge incorporés et non incorporés, dens la
Catalità officielle et dans le Courrier de la Louisiane,
gu septication ayant été faite à l'ancionne corporation
pour l'overture de la rué Esplanade.
Résolu, que le maire cet autorise à s'adjenser à la
cour du ler. District Judicipire, pour la nomination
de trois personnes discrétes et capsblas, chargées
d'éstimper les dommages et avantagres qui beuvent rérésolujé de l'ouverture de la rue de l'Esplanade, comprise dans la Sme. municiphilié.
But motion, le comité de l'Esplanade est déchargé.
Sag-motion de Mr. Lessepe, et après despensation

price dans la Sme. municiphité.

Bur inotion, le comité de l'Esplanade est déchargé.

Bur motion de Mr. Lessepe, et aprèr dispensation des règles.

Résèle. Qu'il soit nommé un quatrième assesseurgour les Sme. et 3me. districts, et qu'ongrecède immédiateusent à son élection.

La boite du sequite syant circulé et le recorder 
ayest mommé Messieure Duvigneaud et Percy, il a 
pare, à l'ouvertura de la boite, que Mr. Louis de Fenets avait obtenula tagalité des votes. Es schiséquence, 
il, a été déclaré défierit elu.

Sur-damande de Mr. Féraud, les pague sont closie 
et le santeil siège à huit-clos.

A l'euverture des portes, sur motiou, le conseil s'est 
ajourné à Mercredi prochain, 13 Octobre.

Four cepis zoniorma.

J. B. S. A. AMAND,

Serétaire.

DES GAGEURS.

Le grand bruit qu'a fait l'autre jour le part du maier Fraser, et le goût décidé que les messes fashionabl s'montreat pour cette corte de jeu, nous a remis en mémoire plasieure parts mémorables que noe lecteure trouvezont cans doute quelque plaisir à voir consigner

Bang remonter à perte de vue dans l'amiquité, nous repositerans d'abord chez les Greca la farsouse gasgeure de la courtieanne Lafa, qui s'était fait fort de désarçouner le stôcien Xénocrate de la consigner desarçouner le stôcien Xénocrate de la consignense absolué dont il se faisait gloire.

Pour parvenir au but qu'elle c'était propoéé, l'insidisse sirène arriva le soir, à une héure indese, chez le philosophe, et lui demanda asile, leignant d'être poursuivio per l'ordre des magistrats. Aéthocrate la requi avec la plus grande politesse, lui offrit la moitté durace la plus grande politesse, lui offrit la moitté durace la plus grande politesse, lui offrit la moitté durace la plus grande politesse, lui offrit la moitté durace la plus grande politesse, lui offrit la moitté durace la plus grande politesse, lui offrit la moitté dus seu lite qui fit dans se maison, s'exposa à toue les dangers de la tentetion en le partagesent avec elle et sortit cependant vainoueur de l'épreuve à laquelle il avait été soumis. L'amour-propre blessé de la courtisanne se vengea par un mot foir dur, qui en même temps servait, suivant elle, d'explication à se défaite. Nous ne le rapportous pas ici.

Les Romaine enrent un grand-goût pour les paris : il y avait même dans leurs mours une lespe convenue pour parfaire ou genre de contrat : ils ótaient de leur doigt l'anneau que dans les classes élevées ils avaient tous l'habitude de porter, et le déposeient entre-les mains d'un tiers. Le contrat deus cette forme était tellement obligatoire qu'il donnait une action en justice.

Un des paris les plus tous et les plus audacieux qui

avaient tous l'habitude de porter, et le déposeient entre les mains d'un tiers. Le contrat dans cette forne était tellement obligatoure qu'il donneit une action en justice.

Un des paris les plus tous et les plus andacieux qui aient été faits chez eux est celui du médacia. Asotépiades, qui paris qu'il ne serait malade de sa vie, et ce qui est plus âtrange enogre, c'est qu'au dire de Pline, il gagdà se gargeure, et ne fut pas même indisposé delle met de la meure de la compart de la compar

fournir I grain, 3 pour le troisième, et ainsi de suite, un doublant toujours le nombre des graine à mesure de chaque naissance. Le nombre des grains à mesure été de 66, la proportion des grains à fournir s'éleva à des quantités si considérables que celui qui s'était engageà les livrer demanda la réalisation du pari comme reposant sur une condition impossible. Le parlement jugca qu'en effet l'engagement pris, tout calcul fait, était physiquement inexécutable. En conséquence il ordonna que celui qui avait reçu 2 fi en vae d'ans promesse qu'il déclarait ne pouvoir remplir, les rendit à son adversaire, en y sjoutant de sa bourse une pareille somme de 24 tr., qui était toute la chance de perte que le gagnant aurait eus si, le millet ayant pu tui être fourni, il est perdu.

pareillo somme de 24 fr., qui était toute la chance de perie que le gagnant aurait eue si, le millet ayant pui lui être fourni, il est perdu.

Ce jugement, ce nous semblo, n'était pas équitable, car celui qui gagne en cette occasion ne pouvait pais perdre; ayant înit d'avance le calcul, il savait que son adversaire, de l'ignorance duquel il abissit, ne pourrait pas exécuter la chose à laquelle il s'engogaai; e'était donc, à proprement parler, une gageure de mauvaise foi, qui, à ce titre, aurait dû être aunulée.

Une gageure qui rappelle tout à fait celle du major Frazer est celle que le comte de Saillant gagna contre le prince de Condé. Il paria dix mille écus qu'en six heures de temps il irait deux fois à franc étrier de la porte Saint-Denis à Chantilly et reviendrait à sun point de départ. Il y avait pour un million de gageures de part et d'autre.

Le comte s'était serré le ventre avec une ceinture; il avait tout le corps emmailloté de bandelettes, et avait mis dans as bouche une balle de plomb pour ce la tenir fralche. Des relais avaient été disposés sur sa route, et tous les embarras qui pouvsient le rearder av aient été, autant que possible, écartés : on attacha à la porte Saint-Dnis une pendule pour marquer l'heire. Le comte partit rapidement, et fut bientés hore de vu s. Au relais il s'élançait d'un cheval sur l'autre saas de seendre à terre. Quand il sentait que son cheval avait de l'ardeur, il lui faissit faire double traite; il aila si bien qu'il arriva au bout de 18 minutes avait de l'ardeur, il lui faissit faire double traite; il aila si bien qu'il arriva au bout de 18 minutes avait l'autre, et dit qu'il se chargerait volorilere, dans le temps qu'il fui restait, d'aller à Versailles porter au roi, qui avait pris quelque intést à cette gageure, la univerelle de, as victoire. Ciaq mois après, malheures emment, qu'il seit; ement de la pluie pendant quarante jours consécutifs. Quelques personnés lai tirrent ête, et la loi du par fut rédigée iansi qu'il auit:

Bi depuis la Saint-Gervais, il pleut peu cu

pennin quarante potes consecutins. Quelques personnes lui tinnent tête, et la loi du pari fut rédigée innei qu'il suit:

"Si depuis la Sainr-Gervais, il pleut peu ou beancoup pendant quarante jours tens de seise, Belliot a gengée i s'il discondinue de pleuvoir un seul jour pendant pes quarante, Beiliet a perdu."

Bulliot parlait sontre lous ceux qui se présentaient, et, dans la soirée, il dépense beancoup: d'argent, car, indépendamment des sommes qu'il tensit en manérèreire, il recevait comme en jeu les canves à pemme d'or, les tabatières et antres bijoux que l'on put lui offirir. On zeconte même qu'eure personne sur l'idée de métire centre son argent des chemises de telle de Hoftande, et que cette offre fut par lui socapée.

Ce pari fit du bruit, et écomme toutée les chambes failent contre Balliot, il se présenta le lemémait et jours suvans d'autres tennan qu'il executa, encoge ; seuleunent comme à force de déposer de l'argent compres de comme à force de déposer de l'argent compres de comme à sorce de déposer de l'argent compres de comme avec de déposer de l'argent compres de comme de ceute side de la leid, et al. qu'el en émit pour circulait foir bien établi, on raconte qu'il en émit pour cinquante milléesse es externes.

On se doute bien que cette singularité mit à la made.

change, et comme son crédit était fort bien établi, on raconise qu'il en énist pour cinquante millé égas esteiren.

On se doute bien que cette singularisé millé égas esteiren.

On se doute bien que cette singularisé mit à la mode de bérou de catte gageure, as pendant tout le tosspe qui s'éculta jusqu'au denodment, il devint l'objet é une curlesies qu'unuit à poine «neisés un grand hémine. Entroute de la mettre d'an comme la lettention, ét il devint utilement la strention, ét il devint utilement pour le voit.

Malhoutenmente Baint Cervius se manqua à luimance, la pluie discontinus avant les quarants jours.

Malhoutenmente Baint Cervius en manqua à luimance, la pluie discontinus avant les quarants jours builte du ruisé, et si bien ruisé, qu'il ne put acquiter les billests et ettres de olisange qu'il avait souscrites.

Plusieurs de ocur qui en étaignt porjeurs esseyèrent de seine pour des dettes semblables, ils accespèrent de pris des billes de Bulliot pour les dettes semblables, ils accespèrent de pris des billes de Bulliot pour les dettes semblables, ils accespèrent de pris des billes de Bulliot pour les dettes semblables, ils accespèrent de pris des billes de Bulliot pour les dettes semblables, ils accespèrent de pris des billes de Bulliot pour les dettes semblables, ils accespèrent de pris des billes de Bulliot pour les dettes en conseine pour me de les des et par antière prévier, que jous ces billeste étaient le résultat d'un pari. En conseinement par me le letter de la gageure fut considérée ésseme non aver ness.

nos. Pour finir par une histoire contemporaine, nouvens tire qu'il y a deux jeurs, à l'école de se

DE LA NOUVELLE ORLEANS ARTICLES DIVERS. De A TON-Bon et fin le liv..... (1) Il y a de Paris à Chantilly, pots de dix liques. Première **Secon**de... SUCRE DESTREPHO DATES Boston... 19 bisst Vera Crus...
New York. 24 sept Mexico...
Philadelphia. 25 sept Mexico...
Bultimore. 25 sept Mexico...
Washington 25 sept Pans...
Charlaston... 26 sept Havre...
Bordeaux....
Bordeaux... 1 sept 30 soût 83 soût 66 soût 9 soût 20 juil Cube, blanc.... Do. brun.... C. D'EMBAL., la livre. CHARBON — De l'Ouest. le baril., COMMERCIAL Nouvella-Origans, 7 Octobra,
VENTES DE COTON.

\$19 beller Miniscripi (les prix inconnus)

\$ do do do 194 etc.

\$6 do do do 18 CAFE-FARINE 1397 REMARQUES. Un beau temps continu, assex field, d'ailleurs, une sértaine activité dans los différentes branches d'affai, certaine activité dens los différentes branches d'affai, res, un mouvement actif parmi la population, qui, déjà commence à être nombrause, veilà à peu près quelles commence à être nombrause, veilà à peu près quelles de nous éyons à faire sur la situation actuelle de notre ville. Les ventes en gros de marchandisse importées, bion qu'elles pa soient başéos que garame échelle asses limitée annescent qu'il y sura de grandes epéculationa deux le en détail, nous observous qu'il y a plus d'activité dans le marché que de coutums. Les rose de Charfres et Royale offrent maintenant le spectaels le plus grandes premiers jeune d'octobre.

TABLENG

MAIS.

SERAINS.

RAIS.

RAIS. PAUX Louis et Hist.

PLOMB En saumone.

En saumone.

CHAUX De l'Ouest, le beril.

De Thomascown.

PEOVISIONS. mais remarqué dans les premiers jeuse d'octobre. Un cecah de jeunes beauté encombrent jeursello-ment les magneins de modes et de nouvelutés ; et par les emplettes qu'elles y font, semblest struoneer que BOSUE-PROVISIONS.
Prints.
Clair
Mon.
Prints.
Prints.
Prints. PORC le luxe marchera de pair avec la richesas de notre an de luxe intremera de past avec le l'accidé de des des des des la collé de la c JAMBON-Jambon, la livre..... Côtéa. Epaules. Plats gôtés... être à cette eticonstance que l'ou dois attribuer le mouvement précoce de notre marché. Le temps, d'ailleurs est très favorable au débarquement des mar-BAINDOUX-BEURRE chandises importées par les récents arrivages du Nord

et des principales vil'es de l'Europe. Jeudi dernier, nous avens regu des dates de Live pool du 24 août, qui nons représentent le marché de cette place comme très favorable à nos experteurs de coton. Il y avait ou une avance de 1-é de pesing our ce laimage dans les qualités classées ordinaire à bon courant. De fortes ventas en outre s'étalent faites. Nous terminerons nos remarques générales en diant que l'état sanitaire de notre ville est des meil-leurs : il n'existe plus ici le moindre appréhension quant à l'arrivée d'ancune maladie épidémique ou contagieuse : ce qui nous fait dire hardiment que po-

Nord, et peut-être du monde entier. Les dernières dates de Lousville noss angoncent quatre pieds d'eau dans la rivière Ohio, à l'embeu-

quatro piede d'east dans la rivière Ohio, à l'embeuchure du Cumberland.
Cates.—Il y a cu une bonne demande pour le coton
de la Neuvelle récoite, durant la senseine, à l'exception de mercredi, jour où nous n'avons pas appris
qu'il y sit eu de ventes. Les tranfactione se cont disvées, autant que nous avons pa le enveir, à 6341 balles, losquelles ont été faires aux prix suiyans, savoir ;
32 balles Mississipi, 19 18 cts.; 135 à 19; 30 à 18, 54; 45
à 18; 40 à 17 12; 30 à 17; 119 à 16 12; 650 à 16 14; 39
à 15 34; 2367 à des prix sui n'ost sea respeciés. 10 à 15 34; 2967 à des prix qui n'ost pas transpirés; 10 balles Louisiane à 19; 90 à 18 34; 21 à 18 19; 19 à 17 172; 34 à 17; 16 à 16; 90 Louisiane et Mississipi à 18; 496 à 16 114; 292 de l'ancienne récolte à 13 16; 48 à

12 1/2; et \$4 Toxas à 15 1/3. Les importations durant la semaine se sont élevées à 7410 balles; les exportations à 1174, et le tout a été envoyé dans les ports du Nord des Etats-Unis. Il n'y avait eu que \$10 balles expédiées dans la première semaine d'octobre de l'année dernière, qui out en égu. lement les mêmes destinations. Nous n'avons pus observé que les derniers avis favorables de Liverpool aient produit d'autre effet que celui de donner plus de confiance aux acquéreurs et les porter à acheter plus commance aux acquereurs et les porters a conster plus librement, car mercredi, il n'y avait pes eu de ventes comme nous le disens plus haut, et jeudi et vendredi, elles se sont élevées à 3396 balles, toutes de la nou-velle récolte à l'exception de 340 balles.

peuple lui môme y prenait part dans la proportion de sea moyens.

Chose assez singulière dans co pays qu' l'élection des magistrats deveunit l'occasion de gageures effrénées probibition existait à Roma, quantià la mort et à l'exaltation des papes, et sux promotions des carditraux; enfin ce qui était permis à Gènes était expressément détendu à Venise, où les paris concernant les choix des magistrats étaient sévèrement panis.

En l'année 1834, le pariement de Dôle està juger in part singulier qui s'était fait entre deux bourgeside Pasmes. L'un d'eux avait parié que ; moyennant 24 fr. à lui payés, il fournirait à l'autre des grains de suillet dans la proportion du nombre des enfans qui dans l'espace d'une année, naitraient dans le pays et y seraient baptisés. Pour le preniter enfant, il devait fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème, et ainsi de suite, fournir grain, 2 pour le troisème de la semaine qui soient venues à motre consistence qui et ainsi de suite, dans le proportion du nombre des cardiprofitable aux détenteurs car dans ex ou sept semain-

profitable aux détenteurs car dans eix ou sept son d'abonder sur la place. Melasso-L'article n'épreuve pas de demandes, si ce

n'est pour de faibles quantités, et, à quelques exceptions près, tout l'approvisionnement est entre les mains des épiciers. Farine-Nous continuons à quôter cette denrée de

9 à 10 piastres par baril, mais nousne sachione pas qu'aucune vente ait su lieu aujourd'hui à ce dernier prix; nous eroyons que 89 50 est le taux le plus élévé qu'on ait pu fixer. L'article est en demande, mais les prix en sont trop élevés pour l'exportation. Res-Le nouveau se vend de \$5 à 5 1/4 les cent livres : l'ancien est de peu de valeur et se vend de S à

2 50.

Mais-Un grand changement s'est opéré dans les prix de cet article. Vendredt dernier, des ventes s'é-taient faites à 70 cts, aujeurd'hui nous le quôtons de 85 à 90 cts : toutefois, aucune vente n'a en lieu à ces derniere prix.

Fret...Le nombre inaccontumé de navires dans le port, à pareille époque de l'année, rend le frêt calme, port, a pareuse spoque de l'annee, rend le tret caime, et comme les arrivages journaliers tendem à l'aug-menter rapidement, on ne doit pas s'attendre à voir a'opérer accune hausse dans les teux actuels. Cepen-dant, lo frêt peur Boston et New-York a éprouvé une légère amélioration.

Actions—Les prix quotés sont presque sominaux,

es ventes de la semaine ne se sont montées qu'à environ 30 différentes actions, se qui est attribué à l'ex rême rareté de l'argent, et cette gêne se fait plus sontir qu'il y a quatre ana. Les moiliours effets changent e mains à 2 p. ct. par meis. Cours d'actions à la Nouvelle-Oridans.

Corrigée par Thomas Pillous, courtier de change. No. 3, rue du Gamp. Corrigés par Thomas Pilleure, courtier de change.

No. 3, rue du Camp.

Banque de l'Etat de la Louisiane... 123 dem. vus
Banque de la Louisiane... 125 dem. vus
Banque de la Louisiane... 116 demandé
Banque Consolidée... 106 der ventes
Benque de Cité... 106 der ventes
Banque de Cité... 106 demandé
Banque de l'Union de la Louisiane... 122
Banque des Cityonns... 118 ders. ventes
Banque des Cityonns... 119 ders. ventes
Banque des Cityonns... 128 demandé
Banque des Attisaus... 58 demandé
Banque des Artisaus... 58 ders. ventes
Banque d'Alchafialya... 58 ders. ventes
Banque d'Alchafialya... 58 ders. ventes
Banque d'Alchafialya... 59 d'escompte.
Compagnie d'Alchafialya... 50 d'escompte.
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis... 50 pr. 25 pryé.
Compagnie d'Ass. de l'Alchafialya... 50 d'escompte.
Compagnie d'Ass. de l'Alchafialya... 50 d'escompte.
Compagnie d'Ass. de l'Alchafialya... 50 d'escompte.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique... 50 pr. 50 payé.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique... 50 d'escompte.
Compagnie de Navigation d'Orléane... 10 psimp d'est.
Compagnie de Navigation d'Orléane... 10 psimp d'est.
Compagnie de la Presse de l'Autevie... 50 d'escompte.
Compagnie de la Presse de l'Autevie... 50 d'escompte.
Compagnie de la Presse de l'Autevie... 50 d'escompte.
Compagnie de la Presse d'orléane... 50 d'escompte... 51 d'es

Da Coron ar de '		ETA'			Personal III	163
Expects &	SALLIE DE COTOR.			BOOD TO TABLE		
	Cette sem.	Présis Nem's	Total.	ceti <sup>*</sup>	piréa- labi'i,	Tou
Liverpool		2.00	a - 3			
Tot. an Ports d'A	. · .		Ca.	273	#	
Havre	, ,				***	
Tex.au porte de F	111			<b>*</b> :,	:	
Nord de l'Europe		1 g =				
Autres pts. étren.				92		- 41
Tot. aux ges. 6tr. Porte de Ndoez.	117		117	4		2
BOTAL.	117		135	1 00		

- 18 - 194 - 174 - 18 - 166 - 17 - 15 - 154 BAINDOUX
BEURRE Du Nord
De Nord
BEL De Liverpool, le sec.
Fils, par sec.
De Liverpool, le sec.
Fils, par sec.
De lice Turquee, p. bo.
RIZ De la Caroline, les 1001.
EAU:DE-VIE-Franc, 4e. pr., le gal.
Américaine, 1re. pr.
RUM De la N. Orl. 1re. pr.
De la N. Orl. 1re. pr. RUM De le Jamaique.... De Nord... GENIEVRE—De Hollande..... WHISKEY—Continum.

Rostiff. FRETS

80º-Les amis et connaiseances de feu JEAN BERTUS, cont invitée à apointer à son enterrement qui sum lieu est après midi à quatre beures. Sen coppe est exposé rue des Remparts, entre les race St. Philippe et Ursulines

By Note appelone l'attention du public sur la vente importante de 687 Terrains de valeur, que font autourd'hai à la Bourse Hewlett, MML Barmett Sc. et Ferstall diglo. Encanteurs.
Cas Terrains seut très rapprochés de la ville, ils avoisinent les entrepôts de Tabac dest la construction es poursuit avec une grande rapidité; ils sont bornés per le Rail Road de la Terre aux Bonufs, pour lequel les sontrains d'exécutions viennent d'être passés. per le Rail Road de la Terre aux Bouts, poer lequel les contrais d'exécutions viennent d'être passés. Toutes pes circontances font de la vente qui se prépare peur aujourd'hai à ceze heures préciste, une occasion l'estaine et qui ne se resouvellers pas si longtemps pour epéculer avantagemessent et placer favorablement des espitaux.

Il set important d'observer que la grande vente de 1909 Terrima qui s'est faite dernièrement a ou lieu dans les mêmes parages que les 637 Terrains annoa-cés, et que la belle propriété de Mr. Macarty, qui se-ra incessamment mise en vente achèvera d'établir une essemanication non interrompus entre la ville et les mouveaux entrepôts.

ouveeux entrepôte. JOURNAL MARITIME. PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Expédiés. VERDARM, 7 OCTORES.
Navire Rentacky, Banker, New York,
Brick Constitution, Page, Key West, Sami. Thompse

Arrivés. Bateau à vapeur Gen. Brown, Carter, Louisville. Bateau à vapeur Huntsville, Selleck, Bayou Sara. Bateau à vapeur, Shoridan, Mobile. Bateau à vapeur New York, Burge, Louisville. LE TERRES.

Le pressier numéro de ce journal paraîtra anmedi prochain, 8 du courant. Les négociants et autres qui désirent éonner une grande public sé à leurs avis voudront bies les envoyer au No. 118, rue de Chartres, attendu qu'il sera imprimé un grand nombre d'exemplaires ca jour-là.

LOUIS M. BOOTH.

BOERDU OU VOLE—De le meison No. 25, rue Boergogne, dans le nuit d'hier, un CHIEN d'arret, répendant au bom de Merk, il avait un collier avec le nom de John Laird, Glasgow, gravé dessus. Le thène set de couleur de foie, avec un peut de blanc autour des yeux. Upe récompense libérale sera donnée pour en prise, et affagnante pastres à celui qui donners des preuves sur le personne qui retient ce chien.

8 oct—6

AVIS—Le soussigné ayant perdu les certificats ci-descons, il prévient le public que, trois mois après la date du présent avis, il s'estremera pour le Nouvelle-Oriéana, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la seconsien de feu Simon Cognilio.

Certificat No. 10, poer 306 actions de compagnie de la Bourse et Bunque. No. 706 pour 100 de Banque de Com. No. 689, pour 105 de Banques des Né-

No. 766 pour 100 do de Banques de Com.
No. 689, petr 15 do de Banques de Nógobians et Artisans.
No. 70, pour 10 do de la Compagnie de
la Bourse.
No. 24. pour 25 do de la Compagnie de
la Bourse.
Sect—6e 2f ps.
J. F. BARNES.
A vendre pour clore une facture.
BARRIQUES (de 32 galema) Vin sec de
Rallagues (de 42 galema) Vin sec de
Rallagues (de 42 galema) Vin sec de
Rallagues (de 42 galema)

A per 8 oct T. BARRELL

BEURRE-30 fréquine Beurre de Goehen, à venD drs per No. 20, rue Bienville.

No. 20, rue Bienville. drp par

8 oet

1. A. PECK.
8 oet

No. 39, rue Bienville.

1. Barile vienz Whiskoy rectifié, en débarques et à vendre par
VILLATTE & TOLEDANO,
8 oet

MARCHANDIBES, ayant droit su débenture—
Indiennes, Jeans, Velvetsens, moleskines, batuste, éc., emballées pour le marché segücain, à vendre par
B oct

8 oet

99, rue Bienville. B oct 39, rue Bienville. 8 oct
POLES—8 causes de Telle du new-maket, 24, à
yendre par
8 oct
Chandières Prançaises—2000 Chaudières assorties, de 1 à 108 points; à vendre par
J. A. PECK.
8 oct
8 oct

B oct

| State | State

missiner, syunt de honnes recommandations.

Gefressir rue de la Donne, No. 85 6 est. 3

ETTRES DE CHANGE, sur Paris, Lendres et Assw. York.

WM. NOTT & Co.

POUR LA MOBILE,
Le heteen à vapour JAMES
MONROE, capitaine Dualevy,
partire du Rail-Road pour le
aport ci-deaux et autres ports
intermédiaires, dimanche prochain le 9 courant, à 9
heures de main. Pour frêt ou passage e ndresser mu
captaine à bord ou à
9 oct—3

POEJOUX & Co.
rue de Chartres No. 100 POUR CHARLESTON—Lo goëlette
William purira le 18 courant, pour fret de
250 barila, e ofreaser à
BASTMAN & FRERES,
Vicille Levée, no 30 POUR VELASCO & BRAZORIA—La belle goëlette doublée et chevillée en cuivre COL. PANNIN, capitaine Thompson, syant une grande partie de son chargement engagé, partira aous peu. Pour la balance du frêt ou passage, e'adresser à bord, en face de la roe St. Louis, ou à JOIIN CROSBY, vae du Camp, No. 38. Goct

OUIN CROSBY,
rue du Camp, No. 38.

FOUR PHILADELPHIE.—Le 6 courant.

Le Paquebot-navire John Sergeant, capitaine C. Vandyke, syant les 3id de sa cargauson engagée, partira positivement comme
ci-dessus.—Pour frêt ou passage syant des emménagamens supérieurs, s'adresser à hord vis-à-vis la halle
aux légumes, ou à
JAMES REED & Co,
No. 35, rue Royale.

Pour LE HAVRE—Le neure bien connu, MOZART, capitaine Wielch, partira
pour le port ci-dessus. Pour frêt a adresser à
L. MILLAUDON.

3 oct—6

POUR NEW-VORY

POUR NEW-VORY Pour la Bate de Galveston La belle goélette KOSCIUSKO, capitaine 8 du courant, pour trêt de 30 bartira e 3 bord vis-à-vis la rue de l'Esplanade, ou à HARRISON, BROWN & Co., 3 cet No. 47, rue Bienville 20 celette KOSCIUSKO, capitaine J. Burns, partira le 8 du courant, pour un trêt de 30 bartira le 8 du courant, pour un trêt de 30 bartira le 8 du courant, pour un trêt de 30 bartira le 8 du courant, pour un trêt de 30 bartira le 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira le 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira le 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira le 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira le 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira le 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira le 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 8 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant, pour un trêt de 50 bartira partira la 9 du courant parti

S'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou de Co, JAMES REED & Co, No 25 ree Royale.

POUR BALTIMORE.

LE beau briek fin voiller PILGRIM, partira positivement le 8 courant. Pour balance de fret ou passage, a'adresser à HARROD & QUARLES, no. 24, rue de la Douane.

POUR ATAMONIMALA fine gostive de la Douane.

Pour l'atalo y UN, captunine Dickenson, partira incessamment pour le port cidessus.

Four fret ou passage, a'adresser à 1 cet MS CUCULLU, LA PEYRE & Co.

VOLTIGEURS ATTENTION !!! La compagnie prendra les armes dimanche 9 du courant, à 6 heures et demis du matin randez-vous ordinaire: équipement complet pantelon blanc et poupon. Par ordre du capitaine, M. ROUDES, Borgt-major.
Le but de cette agrile étant pour un tir à la cible, se camarades sont invités à être exects. 7 oct

Le but de cette agitie étant pour un ité la cièle, les camarades sont isvité à étre exacts. 7 oct

ON DE MANDE cent maneuvres pont-travailler sur le chemin à coulisses entre la Nile. Oriéans en Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac.—Ceux arrivant du Nord trouverout et emploi très avantageux comme le lieux est très salubre, et ils nont garantin d'être leng temps employées et de bens gages. B'adresser au bureau ou à foct—3

Caisses Brodequins de caire roux pour hommes et estant, de Beston, à vendre par FEERN ANDEZ & WHITING, Soct à leur mag. d'ensan, No. 20, rue St Louis.

BUCCESSION de House worth—Vente par le Régister des Testaments.—Mercredt, le dix-neuvième jour de septembre, 1836, à 10 heures de maim, en veru d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orié, ams, il sera exposé en vente publique l'incan, pour compte de les seccession de feu Michael Houseworth, sur la rive du fieuve vis à vis la vifie de la Reavelle Oriéans, près le chantier de Gragory Byrne.

Le mobiliar dépondant de me succession, consistant en le printèpe d'un bail pour un morceau de terre sur lequel le défunt a bâti une maison en bois à see propres frais, le dit bail est de M. Furcy Verret et écherra le premier de mai 1839. Le rente foncière pour compte de dit bail est de M. Furcy Verret et écherra le premier de mai 1839. Le rente foncière pour compte de dit bail est payée junqu'au ler, novembre le privalege d'un bail est de M. Furcy Verret et écherra le premier de mai 1839. Le rente foncière pour compte de dit bail est payée junqu'au ler, novembre le cher de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la partième jour d'ootobre, 1836, j'exposerai en vente publique, le leuran, à le Bourse, encoignure des resepted de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la partième jour d'ootobre, 1836, j'exposerai en vente publique de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la partième jour d'ootobre, 1836, j'exposerai en vente publique de leuran, à la Bourse, enc

Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu George Elliot, la propriété foncière ei-après décrite:

Treis cortains Lete de Terre, située su faubourg Franklin de cette ville, désignés sous les numéres "Beşt," "Huit," et "Onze" dans l'islet No. Cinquante-seuf," ser un plan particulier du dit ilet, dressé par lesenh Phié, voyer de la ville, le onzième jour d'arril, 1834, et ansesé pour recours à un ecte passé pardevant Théodore Beghera, notaire public, dans cette ville, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent tresse quatre; le dit islet No. "Cinquante neaf est borné par la Fromenade des Bons Enfans, et les rese Marigny, Morales et Mandeville: lot No. "Sept" mesure treste piedé deux pouces de face à la rue Marigny, sar une professeur de cent vingt piede. Et let No. "Onze" mesure treste piede deux pouces de face à la rue Marigny, sur une professeur de cent vingt piede. Et let No. "Onze" mesure treste piede deux pouces de face à la rue Marigny, sur une professeur de cent vingt piede. Et let No. "Onze" mesure treste piede deux pouces de face à la rue Marigny, sur une professeur de cent vingt piede, sept pouces et deux huitièmes : le sout mesure américaine étant lis même propriété que ledit définit a acquis de N. N. Destréhan, par acte passé pardevant le dit Théodore Seghera, notaire, le trente et unième jour de décembre dix-huit cent trente quatre.)

Conditions de la vente : un crédit de six et douze mois, en billets endocesé à sanisfaction, portant hypothèque upéciale jusqu'à parfait saiement.

W. P. C. DUPLESSIS,

Régister des Testaments.

Régister des Testaments.

H. B. Censa, seaure public, sux frais des acquéseurs.

Nouvelle-Orieana à l'effet d'obtenir les lettres d'ad-ministration à la seccession de feu Simon Gacullu, décédé. Avis est par le présent donné à rous ceux que cela seut concerner, d'avoir à déduire sous diz jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait dreit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
6 oct W. F. C. DUPLESSES, rég. des tests.

TDAROISSE D'ORLEANS Cour des Prouves M. Succession de Richardet—Avis est par le pré-lonné aux créanciers de la susdite succession e soure aux creanciers de la seadite succession et e testes autres personnes que cela peut concerner, d'a-voir à éddure sous dix jours à dater de la présente pu-blication, les raisons pour lesquelles le compte présen-té par Augusto Farre, curateur de la accession de seu Aimé Richardet, ne serait point approuvé et ho-mologeé, les fonds entre sea maine répartin confor-mément au dit compte et le dit caratour déchargé de see fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
7 oct
Egarg. Brand.

Ventes à l'Encan.

PAR PERNANDEZ & WHITING. UNDI prochaia, 10 du courant, il seta vendu à la Le Bourse. 14 Bourse Terraine située à Mandeville, d'après 14 Benega Terraine access a serves a plan appeas à la Bourse.
Conditions: 18 comptant, la balance à 6 et 12 mois , le crédit, eu billere endoesés à natisfiction avec hypobèque jusqu'à parfeit paiement.
Les actes de vonts ches T. Seglers, aux frais des acquéreurs.

8 oct PAR J. LE CARPENTIER. PAR J. LE CARPENTIER.

L sera vendu, semedi, 8 du courant, à 11 heures
préques du matin, à son magasin d'encas, pour

préques du matin, à son magasin d'encan, pour rilore un cempte,

25 Futailles et demi-futailles d'huis rafanée.
Conditions, à la vente.

PAR FERNANDEZ WHITING.

L'acra vendu sujourd'hui samedi à du courant à 11
L'acra vendu sujourd'hui samedi à du courant à 11
L'acra vendu sujourd'hui samedi à du courant à 11
L'acra vendu sujourd'hui samedi à du courant à 11
L'acra vendu sujourd'hui samedi à du courant à 11
L'acra vendu sujourd'hui samedi à du courant à 11
L'appartiendra,
Huit caisses sucre blanc de la Havane, endommagé bord du nayire Pocahonna dans sa traversé de la Javanc dans ce port de ta N. Orléans.
Conditions : comptant.

PAR H. J. DOMINGON.

PAR H. J. DOMINGON.

Leera vendu, le samedi, 15 octobre, à midi précis, à la Bourse.

13 BEAUX TERRAINS.

A la Bourse.

Situés dans le faubourg Washington, bornés par les nes Closer, Moralds et Urguhart, et en face des chanses de la 3me. manierpatité, 9 des dira terrains ayant i piede de face à la rus Clouet sur II7 piede, 10 pouses et alignes de précondeur, et les 4 autres ayant 39 sede 5 pouces, face à la rus Urguhart, sur une promideur de 170 piede 6 pouces. Les dits terrains sont proximité et très élevés et propres au jardinage.

SEPLUS: ET 3 Superbes Terrains, dans le faubourg Monté-ut, situés dans les rues Amour, Muntégut et Craps; eux des dira terrains mesurent 31 piede, 11 pouces, lignes face à la rus Montégut, sur 135 piede, 6 pouces de profondeur, et l'autre 30 piede face à la rue 'Amour, sur 140 piede de profonder.

Conditions, à la vente.

7 oct—9

FAR J. B. BLACHE.

Le sers vendu, samedi, 8 du courant, à midi et demi, à in Beurse Hewlett, encoignare des rues Charmaet Et. Louis,

n a la Beurse Hewlett, encoignurs des rues Charme et St. Louis,
78 ACTIONS—au fonds capital du Chemin à Cousees de Pontehartrain.
Conditions: pavables comptant; b-12 de courant, au
tomant du transfer, ou à un crédit de 30 jours en bilta tirés ettandossés à la satisfaction du vendeur.
7 oct

PAR J. B. RIACHE.

T. sera vengu, surred, e du courant, a 10 houres du matin, à son magnain d'encan, sue Conti No. 29, Brage, indicame et autres marchandis a francisca.

PAR H. POMINGON.

VENDRE—Samedi prochain 8 du courant, à la Bourse Hewist, à mid.

DIX BE AUX TERRA IVS,—situés au fanbourg oschartrain, meastrant chacun trente pieds frontie de fase au chemin du Bayou, ser une préfondeur ce cent césquante piede français Ces terrains font uce à la grande route St. Jean, à la rue des Flories et Müriers et sont situés sul le côceau le plus est dec faubourg. Le terrain de l'encoignure sea vendu avec une partie des établissemens qui se ouvent sur la diet terre; le tout est parfaitement ensuré en pieux neufs. Le plan seria exposé à la Bourdeurs puis avant la veste.

Conditions, au moment dé la vente. 5 oct—4

PAR J. B. BLACHE.

Conditions, au moment de la vente. 5 oct —4

PAR J. B. BLACHE.

[Luera vendu mardi, II du courant, à 10 heures du l. matin, au no. 52, rus Julie.

Un grand assortament de meubles et baterie de curine, qu'en pourra examiner l'undi, le 10 du courant.

Conditions, à la vente. 4 oct

PAR E FORSTA (L. & Co.

VENDREDL, 14 octobre 1836, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, enchigaure des russ le Chartres et Bt. Louis, un Bateau de 28 puels du aug, sur 4 13 de large, avec sen mêrs et vulles, et une san de 60 heuses qui ne trouvent au bas du bayou Stan, chez Mr Piarse Parabi.

one de 60 brasses qui se trouvent au bas du bayous ent, chez Mr. Pierre Pauchi.

Conditions de la vente : comptant. 3 oct

SIS DE RECOMPENSE. BIS DE RECOVPENSE.

La sest sgard de l'habitation du sunsigné, le 21 aceptembre, un mulet grin noir, syant aue corde au se, tous les grains de la queue coupés i miraie à cousses gauche S. P. Aussi, une mule conleur alani, critière lui a été faite quelques jours avant qu'elle s'absente.

5 oct-6

H. ANDRY. DISSOLUTION—La société qui existat ci-devant en cette vide, sous la raison de J. Lit lettelt & o, termine ce jour par limitation. Le nom de la soité un acra employe que pour la liquidation de se faires.

Taires.

4 oct—6

VIS—Les soussiraés ont forsé une société sons la raison de T. W. Besmis & Lo., estis contrues et le même genre d'affaires que Mesers. Littéfield Co., rue de la Douane, no. 7.

JAMES LITTLEFIELD.

DARIUS LITTLEFIELD.

THOS. W. BEAMIS

THOS. W. BEAMIS

Banque de Carroliton.

VIS est purle présent donné nux actionnaires de

come Banque, qu'un versement de cinq pinecu par action acra da, et que le passement en est
tigé le 15 du courant.

Joet

JOHN NICHOLSON, exissier. Note JOHN NICHOLSON, exissier.

Nature of the property of the

AWIS

AWI Entrepreneum. den travaux publica.

IL sera crié au rabau, le 17 du courant, à lix hentres du matin et sur les heux, les travaux ou répristions à faire, à la Levée et au dhemin de Mrs. Midmidou & Kohn, en face de leur habitation, située
ana le paroisse de Jefferson, su dessous d'eux et atcant au fashvorr Bouligny.

Paroisse de Jefferson, 6 oct. 1936

7 oct. 10

R. BEAUVAIS, syndic. MATEAU-Marganx-90 douzaines Château-

Margaux, de la marque de Lynch, d'une qualité apérieure, à vendre par T. BARRETT & Co.

DUM 25 Barrile Eme de Boston; sessi : Runi de Laleyette, à vendre par 7 oct EASTMAN & FRERES, 7 oct EASTMAN & FRERES,
EASTMAN & FRERES,
WA ACHOIRES—6 Rocewett fumé it en bon écut
EASTMAN de FRERES,
7 oct Visille Levée, No. 30
VORDAGE—300 Rouleaux Coffie de Manilla,
grosseurs assorties; 50 do de Russie: 15 aussiè10, 50 rouleaux corde du Nord, Ru pièces toile à voian déhecetament et h vendes toir.

n, en débarquement et à vendres par HARROD & QUARLES, 7 ect Rue de la Douane, no 24 10,000 BOINSEAUX de Bel (Turks-Island) à vendre par HARROD & QUARLES. rue: de la Dusane, no 21

PORC & WHISKEY - 600 birile nuese supérieur.

MO & PO; pere en magain.

90 Barils Whiskey rectifié, en débarquement du halan, et à vendre per

ORAIN & MIGNON, No. 7, Nouvelle Lovie. 7 oot No. 7. Nouvelle Lorde.

Philadelphie à vue, à vondre par
KOHN, DARON & Co (7 oct) BPPETS VOLES.

La été voié, a madi, ler. octobre, chez le soussigoé, rues Tchoupitoules et Lorise, entre 7 et 8 houes du maim, divers Bijoux, tels que boucles d'osides d'er, boucles de ceintures en or massi, bayues
t aures bijoux de grande valeur; le tout renfermé
inte un sac en peries, garni en argent. Le sousaigné
fire une sécompense honnête à quienque lui remetra les objets ci-dessus désizaés ; et prio les bijoutiers,
us orièvres de retenir les dits objets en cas qu'ille leur
eraient offerts en vente. Si les objets ci-dessus sesisent reuns au souseigné il ne sera fait aucune pouruite. aiett rentis an consigné il ne sera fait aucune poureite.

Sible. Orléans, subourg Delor, le 6 cet 1836.

7 cet—3 DULIEN BURET.

VIS.—Measurs. John R. Pulley. R. Evans, et Alta bert Kutzman, acquérours des lots de terre dans la ville de Carolhon, vandus pur moi, a l'easen le 5 mars dernier, à l'Arcade, encoignure des rues Magasins et Gravier, sont priés de passer au bureau de de Losseph B. Marks, notaire public, et remplir des touditions de la vente, autrement les dits luts acrount condus à leur folle enchère, dix jours après la date du présont avis.

du présent avis.

Soct—10 CONN M. BACH, concentiur CREPES—Cent pièces crèse écariat, ayant dest an drawback, en débarquement et à vendre les cot KOHN, DARON & Co. KOHN, DARON & Co. Reselwasses et à vendre par rear en débarquement et à vendre par 4 oct KOHN, DARON & Ca. 4 oct KOHN, DARON & C4.

vendre per KOHN, DARON & Co. HIBREY Rectife on magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS, 14, rue Poydras. VIRALTES SUR New York of Paris, à vondre par 4 oot A. QUERTIER & ALBERT.

ETTRES DE CHANGE SUR Londres et Paris, achetées par 4 oot N. DE LIZARDI & Co.

J. B. PERRAULT,
Cassier,
Spies So Barrils jarribona ensimant 50 tierceas do., à vendre
Le devis des matériaux à fourair est déposé au bureant se supérieure, forarribles graisse supérieure, forsur de localit à vendre par
de DORSEY,
de, Nile. Lavée,
G. DORSEY,
de, Nile. Lavée,
de main public ou sur la Levée, pour y partiere, seroint
ste, à vendre par
G. DORSEY,
de, Nile. Lavée, pour y partiere, seroint
ste, à vendre par
G. DORSEY,
de, Nile. Lavée, pour y partiere, seroint
ste, à vendre par
G. DORSEY,
de, Nile. Lavée, pour y partiere, seroint
ste, à vendre par
G. DORSEY,
de, Nile. Lavée, pour y partiere, seroint
ste, à vendre par
G. DORSEY,
de, Nile. Lavée, pour y partiere, seroint
ste, à vendre par
G. DORSEY,
de, Nile. Lavée, pour y partiere, seroint
ste, de l'imbitation ci-devant Delnarribée, envoyée che le syndic et rendue responsaarribée, envoyée che le syndic et rendue responsaarribée, envoyée che le syndic et rendue responsaarribée, envoyée che le syndic et rendue responsaarribée et pout de l'embission, sur le
de l'April Saurinet et A. Castillo, et graffier
de l'April Saurinet et A. Castillo, et graffier
de l'April Saurinet et A. Castillo, et graffier
de l'empartie de l'april se de l'empartie de l'exde l'empartie de l'april se de l'empartie de l'exde contrait et rendue responsade cotte d'April Saurinet et A. Castillo, et graffier
de l'exception de l'except TRAITES our Parie, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.